



SNUipp-FSU 67
10, rue de Lausanne
67000 STRASBOURG

Tél : 03 90 22 13 15
Mail : snu67@snuipp.fr
Site internet : <http://67.snuipp.fr/>

Page Facebook : <http://www.facebook.com/basrhin.snuippfsu>



CAPD du 4 septembre 2013 : Compte rendu du SNUipp-FSU

Déclarations liminaires :

Vous trouverez dans le document annexé, la déclaration liminaire du SNUipp-FSU.

Postes à profil :

L'attribution de différents postes à profil (Conseiller pédagogique en Langues Vivantes, Conseiller pédagogique en Education Musicale, Conseillers pédagogiques de Circonscription, Direction d'école élémentaire totalement déchargée, Enseignants en ULIS TFC, Enseignants référents, Dispositif « Plus de maîtres que de classes ») a été actée.

- Conseiller pédagogique en Langues Vivantes - circonscription de rattachement : Obernai : Laurence GABRIEL
- Conseiller pédagogique en Education Musicale - circonscription de rattachement : Erstein : Magaly JUNGBLUTH
- Conseiller pédagogique de Circonscription - circonscription de Strasbourg 3 : Agnès RADMACHER
- Conseiller pédagogique de Circonscription - circonscription de Strasbourg 9 : Anne MATTHAEY
- Direction de l'école élémentaire Bouchesèche de Hoenheim - circonscription de Strasbourg 6 : Joëlle CASSEL
- Enseignant en ULIS TFC au Lycée Emile Mathys de Schiltigheim - circonscription de l'ASH : Maryline HEILIG
- Enseignant en ULIS TFC au Collège Martin Schongauer d'Ostwald - circonscription de l'ASH : Sandrine WINTER-FLIEGANS
- Enseignant en ULIS TFC au Collège Léonard de Vinci de Marmoutier - circonscription de l'ASH : Anaël BELLON
- Enseignant en ULIS TFC au Collège Paul Emile Victor de Mundolsheim - circonscription de l'ASH : Stéphanie SCHIEHLE
- Enseignant en ULIS TFC au Collège Jean Monnet de Strasbourg - circonscription de l'ASH : Frédérique VOILLET
- Enseignant référent sur le Secteur Nord 2 - circonscription de l'ASH : Frédérique SUBIGER
- Enseignant référent sur le Secteur EMS Sud - circonscription de l'ASH :
- Dispositif « Plus de maîtres que de classes » - Ecole Elémentaire Fischart de Strasbourg - circonscription de Strasbourg 1 : Virginie PIQUET
- Dispositif « Plus de maîtres que de classes » - Groupe Scolaire Reuss 1 et 2 de Strasbourg - circonscription de Strasbourg 3 : Isabelle SPERANDIO
- Dispositif « Plus de maîtres que de classes » - Ecole Elémentaire Gutenberg de Strasbourg - circonscription de Strasbourg 4 : Christelle ROHE
- Dispositif « Plus de maîtres que de classes » - Ecole Elémentaire Erckmann Chatrion de Strasbourg - circonscription de Strasbourg 4 : Marie KNECHT-WALKER

Mouvement :

Suite à la création de classes lors du CTSD du 04.09.2013, un certain nombre de collègues n'ayant pas encore d'affectation ont pu être nommés sur des postes "pleins". Monsieur Ladaïque, IENA, propose que l'administration affecte, hors CAPD, les collègues ayant déjà été affectés mais pour lesquels il manquait ¼ de temps.

L'état actuel des affectations n'est pas sans poser de problème : pensant avoir un nombre important d'enseignants sans affectation, l'administration a répondu favorablement aux demandes de temps partiel ou de mise en disponibilité des collègues. Or :

- l'académie doit faire face à un nombre important de congé maternité,
- 29 collègues ont été affectés pour compléter, 1 jour par semaine, les postes des professeurs des écoles stagiaires durant leur période de formation. De fait, ces collègues ne pourront être mis à la disposition des circonscriptions afin d'effectuer des remplacements qu'à partir du mois de février, une fois la formation des PES achevée.

L'académie est donc déjà dans une situation critique pour les remplacements, d'autant qu'un certain nombre de postes à profil (CLIS thérapeutique, CLIS dyslexie, CLIS dysphasique) n'ont pas été pourvus faute de candidats. Ce sont donc des ZIL qui travailleront sur ces postes.

Le mouvement de cette année a montré que les affectations sur les différents postes ASH sont de plus en plus compliquées

La Direction académique a créé un poste de chargé de mission pour aider à la mise en place des rythmes scolaires et des problématiques qui y sont liées (PEDT, notamment).

Liste d'aptitude à l'intégration dans le corps de professeur des écoles

Cette année, 10 instituteurs ont été intégrés dans le corps de professeurs des écoles, alors que 17 avaient postulé. Actuellement, il y a encore 118 instituteurs dans notre département.

Points divers :

Rattrapage des vacances de la Toussaint :

Le SNUipp-FSU67 considère qu'il est inadmissible que le ministère impose de rattraper avec les élèves la journée de pré-rentrée déjà travaillée. Publiée au BO, cette décision ne peut être contestée qu'auprès du ministère.

EVS administratifs :

La Direction Académique a reçu une enveloppe académique de 144 emplois pour le recrutement des EVS. Elle couvre l'aide administrative aux directeurs, l'accompagnement des élèves handicapés, le remplacement des assistants d'éducation dont les postes ont été supprimés. Les directeurs souhaitant l'aide d'un EVS dans leur école doivent s'engager à respecter le VADE MECUM envoyé dans les circonscriptions et disponible sur le site de l'IA (suivi de formation de ces personnels précaires).

Calendrier de mise en place des rythmes

Madame le Recteur souhaiterait que l'organisation de la nouvelle semaine scolaire, et notamment les horaires de chaque école, soit fixée avant la fin de l'année civile de manière à ce que la question du changement de rythmes scolaires ne soit pas trop houleuse avant les élections municipales. Toutefois, le PEDT pourra être peaufiné ensuite.

Le comité de suivi des rythmes scolaires se réunira au cours du mois de septembre.

Conseil école-collège

La DA ne disposant pas d'informations supplémentaires autre que la création du conseil école-collège, aucune précision ne peut être apportée sur ce sujet.

Animations pédagogiques

Le taux horaire est de 18h00 qui se ventile en 9 heures de présentiel + 9 heures de travail personnel ou collectif.

Traitement part variable ECLAIR

L'administration procédera selon les modalités de l'année dernière : les IEN feront remonter le nom des enseignants de la circonscription en proposant le montant de la prime à leur verser. Elle sera payée fin septembre.

Ineat/Exeat

Si certains collègues ont obtenu leur INEAT avec un barème inférieur à d'autres, cela tient au fait que certaines académies ont refusé les exeat. D'autres ne les ont accordés que très tardivement.